Bac Général SVT + SES (Sciences de la vie et de la Terre et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Sciences économiques et sociales

Session 2026 • Métropole • Jour 1 • Remplacement

Code sujet **26-SESJ1ME3** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Dissertation : les défis posés par la croissance économique
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — Asymétries d’information et chômage structurel
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — Appréciation de sa propre profession par comparaison avec celle de son père
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Effets du numérique sur le travail et l’emploi
1 réponses • sujet p. 8–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 1

None points

Dissertation : les défis posés par la croissance économique

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Les inégalités de revenus sont-elles le seul défi posé par la croissance économique ?

Introduction. La croissance économique désigne l’augmentation durable de la production de biens et de services, généralement mesurée par celle du produit intérieur brut (PIB) en volume. Elle peut améliorer le niveau de vie et financer des services collectifs, mais elle ne bénéficie pas nécessairement à tous de la même manière et peut s’accompagner de dommages environnementaux. Le sujet invite donc à examiner à la fois la répartition des revenus issus de la croissance et ses conséquences plus larges. Les inégalités de revenus constituent-elles son seul défi, ou la croissance soulève-t-elle aussi des enjeux écologiques et sociaux ? Nous montrerons d’abord que la répartition des gains de croissance pose un véritable problème, puis que les pressions exercées sur l’environnement constituent un autre défi majeur, qui conduit à interroger la soutenabilité du modèle de croissance.

I. La répartition des gains de la croissance est un défi important, sans que la croissance entraîne mécaniquement une hausse des inégalités.

La croissance augmente la richesse produite, mais ne détermine pas à elle seule la façon dont cette richesse est répartie entre les salariés, les entreprises et les administrations publiques. La rémunération dépend notamment des qualifications, de la catégorie socioprofessionnelle, du temps travaillé et du pouvoir de négociation des travailleurs. Si les emplois les plus rémunérés ou les revenus du capital bénéficient davantage de l’expansion de l’activité, les écarts de revenus peuvent s’accentuer. À l’inverse, la progression de l’emploi et des salaires, ainsi que les impôts et les prestations sociales, peuvent diffuser les gains de croissance et réduire les inégalités disponibles.

Le document 2 illustre des écarts importants de revenus salariaux en France en 2021. Les salariés titulaires d’un diplôme supérieur à bac+2 perçoivent en moyenne 38 870 euros de revenu salarial annuel, contre 15 650 euros pour les personnes sans diplôme. Le premier montant est environ 2,48 fois le second : 38 870 / 15 650 ≈ 2,48. Une partie de cet écart est liée au salaire annuel en équivalent temps plein, qui est de 44 940 euros pour les diplômés du supérieur contre 22 620 euros pour les personnes sans diplôme, soit presque le double. Le volume de travail joue également : il représente en moyenne 87 % d’un temps plein pour les premiers et 69 % pour les secondes. Les inégalités de revenus salariaux dépendent donc à la fois des rémunérations à temps plein et de la durée travaillée. Elles sont également visibles selon la catégorie socioprofessionnelle : les cadres et chefs d’entreprise salariés perçoivent en moyenne 43 000 euros par an, contre 14 530 euros pour les employés. Ces données décrivent des écarts, mais ne prouvent pas que la croissance les a causés : elles montrent plutôt que la manière dont les emplois et les rémunérations sont distribués compte pour le partage de ses fruits.

Le document 1 met précisément en regard le PIB nominal et le coefficient de Gini après impôts et prestations sociales en France. Sur la période représentée, le PIB nominal progresse nettement, tandis que le coefficient de Gini fluctue et reste approximativement dans une fourchette comprise entre 0,28 et 0,31. Le Gini mesure le degré d’inégalité d’une distribution : plus il est élevé, plus les revenus sont inégalement répartis. Le fait que le PIB augmente sans que le Gini suive une hausse continue montre que leur évolution n’est pas mécaniquement identique. En particulier, le document porte sur le Gini après impôts et prestations

FormaV - document d'entraînement non officiel

sociales : la redistribution peut donc atténuer les inégalités de revenus primaires. Il faut toutefois rester prudent, car le PIB présenté est nominal et le graphique, à lui seul, ne permet ni de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat ni d'établir une causalité entre croissance et inégalités.

Ainsi, la question n'est pas seulement de savoir si la production augmente, mais aussi qui bénéficie des revenus supplémentaires. Des politiques de formation, d'accès à l'emploi, de rémunération et de redistribution peuvent contribuer à rendre la croissance plus inclusive. Les inégalités constituent donc un défi essentiel, mais elles ne résument pas les problèmes que pose la croissance.

II. La croissance pose également un défi environnemental et, plus largement, celui de sa soutenabilité.

Produire davantage peut nécessiter davantage d'énergie, de matières premières et de transports. Lorsque ces activités reposent sur des énergies fossiles ou génèrent des déchets, elles produisent des externalités négatives : une partie des coûts est supportée par la collectivité et les générations futures plutôt que par les producteurs ou les consommateurs qui en sont à l'origine. La pollution, le changement climatique et la dégradation des écosystèmes peuvent alors détériorer la santé et le bien-être, voire compromettre les conditions de production et de vie à long terme.

Le document 3 présente, à l'échelle mondiale, l'évolution du PIB nominal et des émissions de CO_2 entre 1970 et 2023. Les deux séries progressent nettement sur la période représentée. Cette évolution conjointe est compatible avec l'idée que l'augmentation de la production peut s'accompagner d'une hausse des émissions, notamment lorsque l'activité consomme des combustibles fossiles. Cependant, la présence de deux courbes ascendantes ne suffit pas à prouver que la croissance est, à elle seule, la cause de l'augmentation des émissions : le graphique n'isole pas les autres facteurs, tels que les techniques de production, la composition de l'économie ou le mix énergétique. Il met néanmoins en évidence l'enjeu de parvenir à produire davantage sans accroître dans les mêmes proportions les pressions exercées sur le climat.

Le document 4 montre qu'un autre aspect de la dégradation environnementale est l'accumulation des déchets plastiques. Dans le gyre subtropical du Pacifique Nord, une zone couvrant six fois la superficie de la France, la concentration de microparticules a atteint jusqu'à 10 millions par km² en 2022, soit dix fois le niveau de 2015. La concentration massique moyenne des fragments de moins de 5 centimètres est passée de 2,9 kg par km² en 2015 à 14,2 kg par km² en 2022. Cela correspond à une multiplication par environ 4,9 (14,2 / 2,9 ≈ 4,9), soit une hausse d'environ 390 %. Le document rapporte que les microplastiques et nanoplastiques peuvent entrer dans les organismes, s'accumuler dans la chaîne alimentaire et contenir des additifs toxiques. Il souligne aussi que les déchets rejetés peuvent mettre plusieurs décennies à se dégrader et à s'accumuler dans cette zone : la pollution constatée aujourd'hui peut donc résulter de productions passées. La croissance de la production plastique est évoquée comme une explication possible de cette pollution, mais le document ne permet pas d'en attribuer précisément toute l'ampleur à la croissance économique.

Ces constats posent la question de la soutenabilité de la croissance : une hausse du PIB n'est pas synonyme, à elle seule, d'amélioration durable du bien-être si elle s'accompagne de dommages écologiques importants. L'enjeu est de réduire les émissions et les déchets, de développer des modes de production moins polluants et de mieux prendre en compte les coûts environnementaux des activités économiques. Les innovations peuvent y contribuer, mais elles doivent s'accompagner de transformations des choix de production et de consommation ainsi que de règles collectives. Il s'agit donc de concilier activité économique, progrès social et préservation des ressources et des écosystèmes.

Conclusion. Les inégalités de revenus sont bien un défi posé par la croissance : les gains de production ne sont pas automatiquement répartis de façon égale, comme le montrent les écarts de revenus salariaux du document 2. Toutefois, le document 1 rappelle que l'évolution du PIB et celle des inégalités ne sont pas

mécaniquement liées et que la redistribution peut jouer un rôle. Les défis de la croissance ne se limitent donc pas aux inégalités : l'augmentation des émissions de CO_2 et l'accumulation durable des déchets plastiques mettent en évidence ses conséquences environnementales. La question centrale est ainsi de construire une croissance à la fois plus inclusive et plus soutenable.

RÉPONSE À RETENIR

Non. La croissance pose un défi de répartition, car ses gains ne bénéficient pas également à tous, mais elle ne fait pas mécaniquement augmenter les inégalités et la redistribution peut les atténuer. Elle pose aussi un défi environnemental : les émissions de CO_2 et l'accumulation des déchets plastiques illustrent les dommages que l'activité économique peut entraîner. L'enjeu est donc de rendre la croissance plus inclusive et soutenable.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Asymétries d’information et chômage structurel

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 6

> Vous montrerez que les asymétries d’information sur le marché du travail sont une source de chômage structurel.

Le chômage structurel est un chômage durable lié notamment au fonctionnement du marché du travail, et non seulement à un ralentissement temporaire de l’activité économique. Une asymétrie d’information existe lorsqu’un agent dispose d’informations qu’un autre agent ne possède pas. Sur le marché du travail, le salarié connaît mieux que l’employeur son effort et certaines de ses caractéristiques, comme sa productivité réelle.

Après l’embauche, l’employeur ne peut pas toujours observer parfaitement l’effort fourni par chaque salarié : il s’agit d’une action cachée, qui crée un risque d’aléa moral. Pour inciter les salariés à fournir un effort élevé et limiter les comportements de retrait, une entreprise peut verser un salaire supérieur au salaire qui égaliserait l’offre et la demande de travail. Le salarié a alors davantage à perdre s’il est licencié et a intérêt à conserver son emploi. Un salaire élevé peut aussi aider l’entreprise à attirer des candidats productifs ou à limiter les départs.

Ce choix peut être rationnel pour l’entreprise : une baisse du salaire risque de réduire l’effort ou la productivité, d’accroître le départ des salariés ou de rendre le recrutement plus difficile. Mais, si les entreprises maintiennent des salaires supérieurs au salaire d’équilibre, elles demandent moins de travail que les travailleurs n’en offrent à ce niveau de salaire. Des personnes souhaitant travailler restent donc sans emploi. Lorsque ce mécanisme se maintient, il contribue au chômage structurel, même en l’absence d’une baisse conjoncturelle de l’activité. Les asymétries d’information peuvent donc en être une source, sans être la seule cause possible de ce chômage.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les asymétries d’information peuvent conduire les entreprises à verser des salaires d’efficience, supérieurs au salaire qui équilibrerait l’offre et la demande de travail, afin notamment d’inciter les salariés à fournir un effort élevé, de les fidéliser ou d’attirer des candidats productifs. Comme une baisse des salaires peut nuire à ces objectifs, les entreprises peuvent maintenir ces rémunérations. Elles embauchent alors moins de personnes que le nombre de travailleurs souhaitant travailler à ce salaire : cet excès durable d’offre de travail contribue au chômage structurel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Appréciation de sa propre profession par comparaison avec celle de son père

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document et d’un calcul simple, vous caractériserez les quatre types de réponse d’une personne dont la « profession du père » est « cadres et assimilés ».

Je repère dans la partie « Profession du père » la ligne « Cadres et assimilés ». L’axe horizontal est gradué en pourcentage, avec zéro au centre ; les réponses « bien plus bas » et « plus bas » sont représentées à gauche, et « plus élevé » et « bien plus élevé » à droite. La lecture des longueurs sur le graphique donne des valeurs approximatives.

Je lis séparément les quatre segments, puis j’additionne les deux réponses qui indiquent une profession moins élevée et les deux qui indiquent une profession plus élevée. Les sommes sont également approximatives, puisque les valeurs sont estimées sur le graphique.

RÉPONSE À RETENIR

Pour les personnes dont le père était « cadre et assimilé », environ **23 %** jugent leur propre profession **bien plus basse** que celle de leur père, et environ **36 %** la jugent **plus basse**. Les deux réponses à la baisse représentent donc environ **59 %** : 23 % + 36 %.

Environ **12 %** jugent leur profession **plus élevée**, et environ **3 %** la jugent **bien plus élevée**. Les deux réponses à la hausse représentent donc environ **15 %** : 12 % + 3 %. Ces chiffres sont des lectures approximatives des graduations. Les quatre modalités représentées ne totalisent pas 100 % ; le graphique ne permet pas de caractériser le reste des réponses.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l’aide du document et de vos connaissances, vous montrerez qu’il existe des limites aux tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.

Une table de mobilité met en relation la position sociale d’origine, souvent mesurée par la profession du père, et la position sociale atteinte par l’enfant. Elle permet de décrire la mobilité intergénérationnelle et de repérer les personnes qui restent dans la même catégorie ou qui en changent. Cependant, elle ne mesure qu’une partie de la mobilité sociale.

Première limite : les tables reposent sur des catégories socioprofessionnelles qui regroupent des situations parfois très différentes. Des personnes classées dans une même catégorie peuvent avoir des revenus, des conditions de travail ou un prestige différents. Inversement, changer de catégorie ne signifie pas nécessairement une amélioration ou une dégradation équivalente de la position sociale. Les tables rendent donc imparfaitement compte des différentes dimensions du statut. Les changements de nomenclature peuvent aussi compliquer les comparaisons entre générations ou dans le temps.

Deuxième limite : la mobilité observée dépend en partie de la transformation de la structure des emplois. Par exemple, si le nombre d’emplois de cadres augmente tandis que celui des agriculteurs diminue, des enfants peuvent occuper une catégorie différente de celle de leurs parents du fait de ces transformations. Il faut

FormaV - document d'entraînement non officiel

alors distinguer la mobilité observée, dite aussi mobilité absolue, de la fluidité sociale, qui compare les chances relatives d'accès aux positions sociales en tenant compte de l'évolution de la structure des emplois. Une table de mobilité ne suffit donc pas, à elle seule, à conclure que l'égalité des chances a progressé.

Troisième limite : les tables qui ne comparent que le père et l'enfant ne prennent pas nécessairement en compte la position de la mère ni l'ensemble de la configuration familiale. Elles décrivent la mobilité entre générations, mais pas les changements de position d'une personne au cours de sa propre carrière, c'est-à-dire la mobilité intragénérationnelle.

Enfin, le document mesure une appréciation subjective du niveau ou du statut de sa profession par rapport à celui de son père, et non directement un changement de catégorie dans une table. Il montre notamment qu'un peu plus de 20 % des personnes qui sont agriculteurs exploitants jugent leur profession plus basse ou bien plus basse que celle de leur père ; parmi celles dont le père était agriculteur exploitant, cette appréciation concerne un peu moins de 15 %. Cet écart illustre que le ressenti du déclassement ne se confond pas avec la mesure de la mobilité par catégories socioprofessionnelles.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les tables de mobilité sont utiles pour mesurer les changements de catégorie socioprofessionnelle entre générations, mais elles ne donnent qu'une mesure partielle de la mobilité sociale. Elles dépendent des catégories retenues, ne permettent pas à elles seules de distinguer l'effet des transformations de la structure des emplois de celui de l'évolution des chances relatives, et ne rendent compte ni de toutes les dimensions du statut ni des trajectoires au cours de la vie. Le document rappelle en outre que le déclassement ressenti est subjectif et ne se réduit pas au changement de catégorie mesuré par une table.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Effets du numérique sur le travail et l’emploi

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez les effets du numérique sur le travail et l’emploi.

Introduction. Le numérique regroupe les technologies informatiques et de communication qui permettent de produire, traiter et échanger des informations, ainsi que les plateformes qui mettent en relation des utilisateurs et des prestataires. Le travail désigne une activité productive ; l’emploi correspond au cadre dans lequel elle est exercée, par exemple comme salarié ou comme indépendant. Le numérique modifie les lieux et les modes d’organisation du travail, les relations entre travailleurs et employeurs, ainsi que les tâches et les métiers. Il peut faciliter certaines activités et en faire apparaître de nouvelles, mais aussi transformer les conditions d’emploi et rendre certaines tâches automatisables. On peut donc étudier ses effets sur l’organisation et les statuts du travail, puis sur les métiers et la structure de l’emploi.

I. Le numérique transforme l’organisation du travail et les formes d’emploi. Les outils numériques facilitent l’exécution à distance de tâches qui nécessitaient auparavant une présence dans les locaux de l’employeur. Le document 2 indique qu’en France, parmi les employés de 18 à 64 ans, la part travaillant à domicile, en additionnant les modalités « habituellement » et « occasionnellement », est de 20,7 % en 2018 (6,6 % + 14,1 %). Elle atteint 22,8 % en 2019, 29,4 % en 2020 et 34,2 % en 2021, puis 33,7 % en 2022 et 33,5 % en 2023. Après sa hausse jusqu’en 2021, elle se maintient donc autour d’un tiers. En 2023, la part travaillant à domicile occasionnellement est de 22,7 %, contre 10,8 % habituellement. Selon la note du document, cette dernière modalité signifie au moins trois jours par semaine à domicile, tandis que la modalité occasionnelle correspond à un jour par semaine. Les données décrivent une évolution des pratiques ; elles ne suffisent pas, à elles seules, à démontrer que le numérique en est l’unique cause. Celui-ci rend cependant possibles les échanges et le partage de documents à distance. Le travail à domicile peut réduire les déplacements et accroître l’autonomie dans l’organisation des tâches. Il peut aussi brouiller la séparation entre vie professionnelle et vie privée et réduire les interactions directes entre collègues.

Les plateformes numériques transforment également la mise en relation entre travailleurs et clients. Le document 1 définit l’ubérisation comme le recours à une plateforme qui met en relation des utilisateurs et des prestataires, souvent indépendants, pour fournir des services. Les prestataires peuvent être rémunérés à la tâche plutôt que percevoir un salaire. Le statut indépendant peut offrir une plus grande liberté d’organisation, mais il peut aussi exposer à des revenus incertains et à l’absence de protections attachées au salariat. Le document évoque également le risque d’un salariat déguisé lorsque des travailleurs officiellement indépendants restent soumis à l’autorité d’une entreprise. Il cite le jugement de la Cour de cassation de 2020 concernant des chauffeurs Uber, notamment parce qu’ils ne choisissaient ni leur itinéraire ni leurs tarifs, ainsi que la condamnation de Deliveroo en 2022 pour travail dissimulé. Ces exemples montrent que la qualification d’un emploi dépend des conditions concrètes de travail et du lien de subordination, et pas seulement du statut déclaré ou de l’usage d’une plateforme. Ainsi, le numérique peut accroître la souplesse de certaines activités tout en soulevant des enjeux de précarité et de protection des travailleurs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

II. Le numérique transforme les tâches, les qualifications et la structure de l'emploi. Les technologies numériques peuvent automatiser certaines tâches, en particulier lorsqu'elles sont répétitives et codifiables. Elles peuvent aussi compléter le travail humain et modifier le contenu des métiers sans les faire disparaître. Ces évolutions transforment les qualifications recherchées : elles peuvent accroître les besoins en personnes capables de concevoir, de gérer ou d'utiliser des outils numériques, et rendre nécessaires des formations ou des reconversions lorsque les tâches évoluent. Les gains de productivité peuvent également modifier l'organisation de la production et la quantité de travail nécessaire pour réaliser certaines activités.

Le document 3 présente des projections d'expansion de métiers entre 2019 et 2030. Il prévoit 115 000 postes supplémentaires d'ingénieurs de l'informatique, soit une hausse de 26 % par rapport à 2019. Il projette aussi des hausses dans d'autres métiers : 18 % pour les infirmiers et sages-femmes, 15 % pour les aides-soignants et 30 % pour les cadres du bâtiment et des travaux publics. Ces chiffres illustrent que les perspectives diffèrent fortement selon les métiers et que les expansions projetées ne concernent pas uniquement l'informatique. Ce sont des projections, non des emplois déjà observés ; elles ne permettent pas d'attribuer à elles seules ces évolutions au numérique. Les besoins de soins, les évolutions démographiques ou les besoins de construction peuvent également contribuer à ces perspectives. Plus généralement, le numérique peut réduire certaines tâches ou certains emplois, tout en faisant apparaître de nouvelles activités et de nouveaux postes. Son effet sur le volume total de l'emploi dépend donc de l'équilibre entre les emplois supprimés ou transformés et ceux créés.

Les effets sont enfin inégaux selon les travailleurs et les secteurs. Les compétences complémentaires aux nouvelles technologies peuvent être davantage recherchées, tandis que les travailleurs réalisant des tâches routinières peuvent être plus exposés à leur automatisation. Les outils numériques peuvent aussi servir à organiser, suivre ou évaluer le travail, ce qui modifie le contrôle et les relations professionnelles. Selon le statut effectif des travailleurs et les règles appliquées, ces changements peuvent apporter de la souplesse ou accroître la dépendance et l'insécurité. La formation et l'adaptation des protections de l'emploi sont donc des enjeux importants pour accompagner ces transformations.

Conclusion. Le numérique transforme les lieux et l'organisation du travail, notamment avec le travail à domicile et l'intermédiation des plateformes. Il modifie aussi les statuts d'emploi, les conditions de travail, les tâches et les qualifications recherchées. Il favorise l'expansion de certains métiers, mais peut automatiser ou transformer certaines tâches. Ses effets sur le volume total de l'emploi ne sont pas mécaniquement positifs ou négatifs : ils varient selon les métiers, les choix d'organisation et les protections mises en place. L'enjeu est de bénéficier des nouvelles possibilités d'activité tout en limitant la précarité et en permettant aux travailleurs de s'adapter.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le numérique transforme l'organisation du travail, les statuts d'emploi et les qualifications recherchées. Il facilite le travail à domicile et crée de nouvelles activités, mais peut aussi accroître l'insécurité de certains travailleurs et automatiser ou transformer certaines tâches. Ses effets sur l'emploi varient selon les métiers et ne peuvent être déduits mécaniquement des seules projections du document 3.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-sciences-eco-sociales-2026-metropole-1-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.